



FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES TROIS DÉLÉGUÉ-E-S SYNDICAUX CENTRAUX DE L'ANRAS RELAXÉ-E-S... GRANDE VICTOIRE !!!

C'est une belle et grande victoire pour la CGT et pour les salarié-e-s de l'ANRAS... Le mardi 3 mars 2015, nous avons appris que le tribunal correctionnel de Toulouse a prononcé la relaxe pour les trois DSC (CGT, FO et SUD) de l'ANRAS (Association Nationale de Recherche et d'Action Solidaire).

Ceux-ci avaient été entendus par ce même tribunal le 19 janvier dernier, suite à une plainte de l'ex-directrice générale de l'association. Elle avait estimé que les propos tenus par l'intersyndicale dans un tract produit en juin 2013 avaient un caractère injurieux et outrageant la concernant.

L'affaire de l'ANRAS est emblématique et forte de sens. Cette tentative de criminalisation de l'activité syndicale a échoué. Elle conforte la CGT dans son action, elle remet à sa place et à sa juste valeur l'activité syndicale.

Fort-e-s de ce dénouement juridique, les représentant-e-s du personnel de l'ANRAS, avec la CGT, continueront à œuvrer pour la défense et l'amélioration des conditions de travail des salarié-e-s et des conditions d'accueil des usagers.

- Un grand BRAVO au courage et à la détermination des DSC mis à mal dans cette affaire.
- Un grand MERCI aux nombreux soutiens reçus de la part des salarié-e-s de l'ANRAS... mais aussi d'autres établissements, y compris hors champ et hors région.

La CGT tient à réaffirmer qu'elle continuera, avec les salarié-e-s, à s'élever contre toutes les formes de discrimination ou de criminalisation de l'activité syndicale.

Montreuil, le 4 mars 2015

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

13

Tél : 01.55.82.87.49
Fax : 01.55.82.87.74
E-Mail :
sg@sante.cgt.fr